

ELECTIONS PRUD'HOMALES
Les employeurs ont su se mobiliser

Le taux de participation des employeurs aux élections prud'homales a progressé de près de cinq points entre 2002 et 2008. C'est la preuve que les employeurs reprennent confiance dans l'institution prud'homale et qu'ils veulent contribuer à un règlement équilibré des litiges individuels liés au contrat de travail.

Cette mobilisation a malheureusement été défailante du côté des salariés, au point qu'il conviendra de s'interroger sur le mode désignation des conseillers prud'homaux à l'avenir.

L'UPA constate que les listes « Union pour les droits des employeurs -UDE- » sur lesquelles figuraient ses candidats ont obtenu un bon résultat en recueillant plus de 72% des voix toutes sections confondues.

Les listes UDE, qui sont composées d'employeurs de toutes les catégories d'entreprises et de particuliers employeurs, demeurent très largement majoritaires et enregistrent des résultats en hausse dans quatre sections sur cinq (industrie, commerce, agriculture et encadrement), avec plus de 90% des voix.

La progression des listes présentées par les employeurs de l'économie sociale est notable ; elle reste néanmoins circonscrite à la section « activités diverses ».

L'UPA rappelle que les élections prud'homales n'ont pas vocation à mesurer la représentativité des organisations syndicales de salariés, et encore moins celle des organisations patronales. En revanche, il convient de rechercher constamment à améliorer la justice prud'homale, notamment par un développement de la conciliation et par la réduction des délais de jugement.

Enfin, les représentants de l'UPA tiennent saluer, à l'occasion de ce scrutin, l'engagement ainsi que l'investissement en temps et en formation de l'ensemble des conseillers prud'homaux.